

Les quatre enquêtes que nous avons eues depuis huit ans ont toutes révélé—et la plus claire était celle de M^e Deschênes—que ce qu'il faut, au port de Montréal, c'est une autorité unique pour remplacer le Conseil des ports nationaux.

L'honorable ministre a beau me dire qu'il y a trois commissions qui étudient la situation—il y en a déjà quatre qui ont présenté des rapports—cela ne me satisfait pas, parce que, entre-temps, la situation du port de Montréal se détériore de plus en plus. Je peux lui donner des exemples, lui citer quantité de rapports, de conférences faites par des personnes en autorité.

Je sais que le ministre veut faire adopter ses crédits ce soir. J'éviterai donc de lui citer tous ces exemples, mais je peux lui mentionner quantité de commentaires à l'effet que le port de Montréal s'en va à la ruine, entre autres, celui du président du Conseil du port de Montréal, M. Bacs qui, selon la page 3 de *La Presse* du mercredi 28 février 1968, exprime l'avis qu'il est de toute urgence de lancer une étude économique opérationnelle du port de Montréal afin d'ouvrir ses installations portuaires aux perspectives du XX^e siècle et qui recommande l'application des rapports Picard et Deschênes. Le rapport Deschênes est mentionné là, mais on se contente de nous dire que le ministère est en train de faire d'autres études, alors qu'on en a déjà fait.

Alors, je me demande si le ministre pourrait nous dire quand les trois commissions qui enquêtent actuellement vont présenter leurs rapports? Est-ce que c'est dans un an? Le 13 février 1968, M. Paul Sauriol écrivait dans une éditorial publié dans *Le Devoir*, et je cite:

Cela peut prendre un an ou deux avant qu'on ait le rapport de toutes ces études-là, et le problème demande une solution immédiate.

Alors, je demanderais au ministre s'il peut nous dire quand les études présentement en cours pourront donner des résultats? Quand pense-t-il être en mesure de prendre des décisions réelles? Quand aura-t-il rassemblé toutes ces études-là et pourra-t-il prendre une décision? En un mot, pourrait-il nous dire quand ces études-là seront terminées et quand la décision sera prise?

[Traduction]

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, nous parlons de choses différentes, bien qu'elles aient toutes trait au port. Les études dont

[M. Grégoire.]

parle le député portent sur les conditions de travail, le chapardage, etc. A propos de ce dernier, le Conseil des ports nationaux a pris des mesures extrêmement sévères pour lutter contre le vol, le chapardage, le chantage et les autres activités clandestines dans le voisinage du port. Elle a engagé des policiers hors ligne et je crois que nous aurons la situation bien en main d'ici peu.

Les rapports dont je parle ont trait à l'administration du port et aux services qui en sont chargés. C'est là une chose qui, à ma connaissance, n'a pas été étudiée depuis 25 ans. J'espère avoir les renseignements d'ici trois mois. Il devrait être possible alors de prendre une décision avec toute la diligence dont le gouvernement est capable, une fois le rapport remis.

M. Douglas: Monsieur le président, à cette heure tardive, je voudrais résumer ce que j'ai à dire en deux ou trois questions simples. La première porte sur le dépôt de documents touchant la correspondance entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet du port prévu à Roberts Bank. Le ministre peut-il dire si les documents seront déposés bientôt? En dépit de la déclaration du ministre l'autre jour, à l'appel de l'ordre du jour, bien des rumeurs contradictoires circulent sur les propositions réelles du gouvernement. Je ne demanderai pas au ministre de revenir là-dessus, mais si nous avons la correspondance, la position du ministre serait clairement établie et la province de la Colombie-Britannique en bénéficierait, là où son attitude n'a pas été pleinement comprise dans certains milieux.

Deuxièmement, je voulais demander si le ministre pourrait mettre à la disposition des députés, du moins, de ceux de la Colombie-Britannique, le programme qu'il se propose de suivre l'an prochain à propos de Burrard Inlet. Il nous serait utile. Je n'espère pas que le ministre l'expose maintenant, mais si nous pouvions obtenir les renseignements de son ministère, ce serait une économie de temps.

L'hon. M. Hellyer: En ce qui concerne la première question, il n'y a pas de raison de retarder les choses, mais je devrai me renseigner.

M. Douglas: Il faudrait peut-être obtenir l'assentiment du gouvernement de la Colombie-Britannique.

L'hon. M. Hellyer: Peut-être.